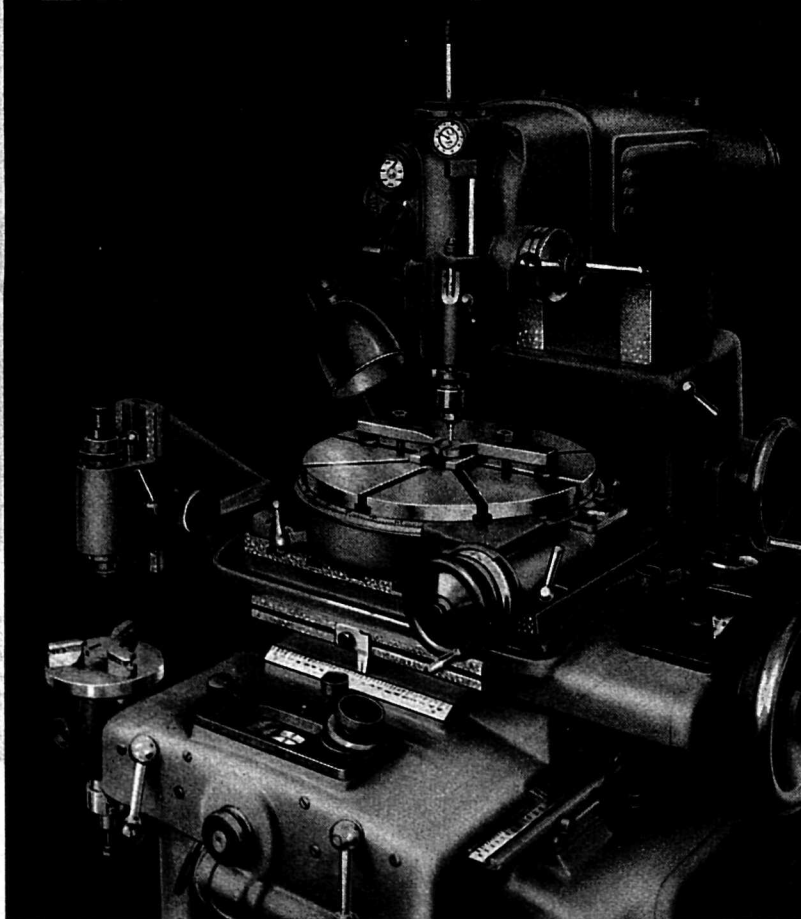


LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE
DES ASSOCIATIONS PATRONALES, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTRÔLE, DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE
ET DE LA FIDUCIAIRE HORLOGÈRE (FIDHOR)

HAUSER



MACHINE A POINTER ET ALÉSER

TYPE 2 A 3

Capacité de travail 200×200 mm.

Capacité de perçage max. 0,2 à 10 mm.

Diamètre d'alésage max. 22 mm.

Lectures sur verniers 0,001 mm.

Précision garantie 0,002 mm.

Réglage du nombre de tours de la broche de perçage pendant la marche 150-3000 t./min.

LA MACHINE IDÉALE
POUR L'HORLOGERIE
ET L'APPAREILLAGE

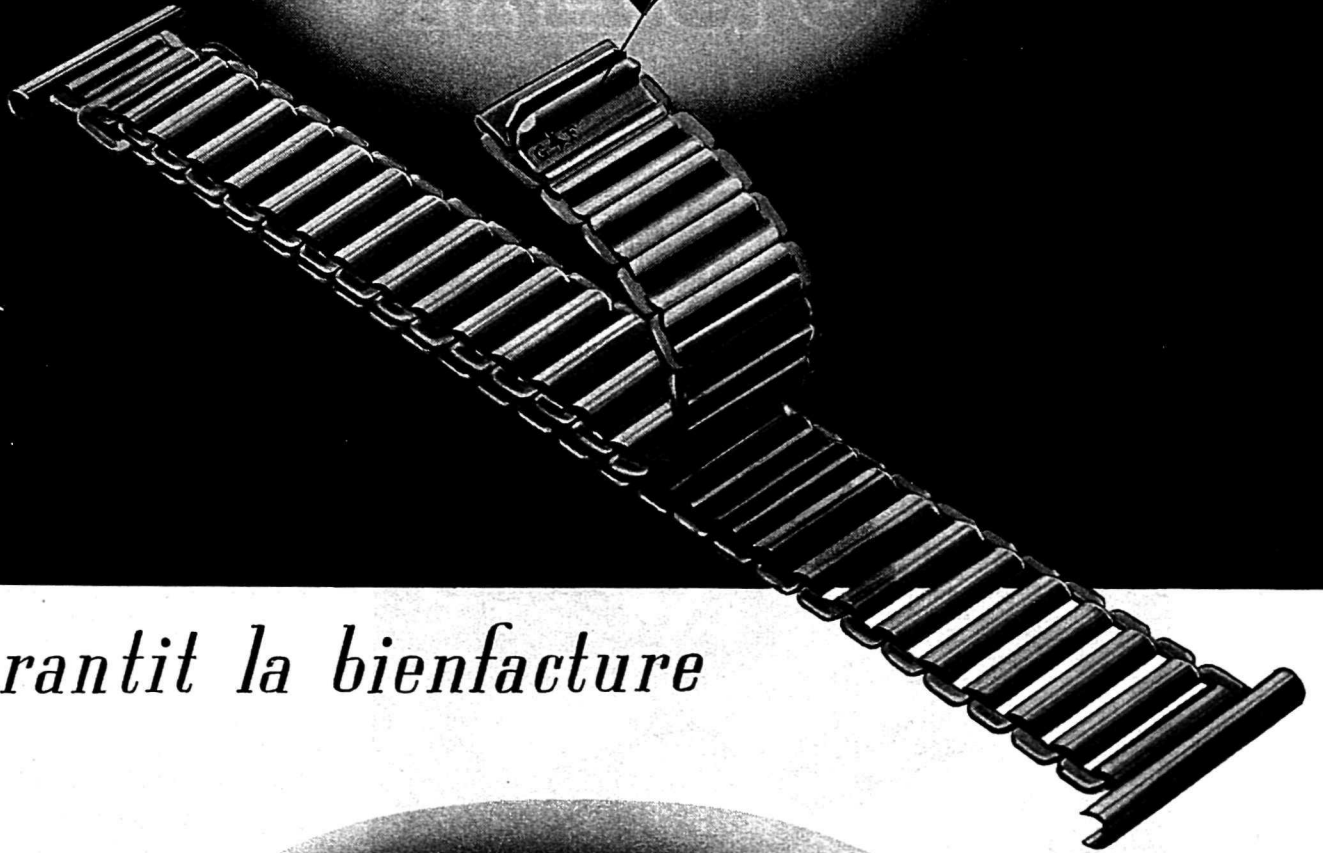
HENRI HAUSER S. A., BIENNE

MACHINES SPÉCIALES ET INSTRUMENTS OPTIQUES

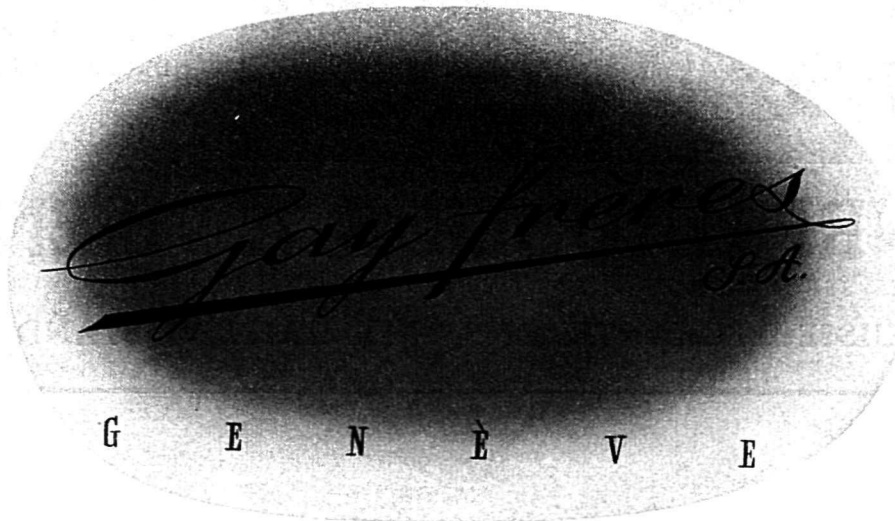
(SUISSE)

FOIRE SUISSE D'ÉCHANTILLONS BALE, HALLE VI, STAND N° 1584

Exigez cette marque



elle garantit la bienfaisance



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 22.— Fr. 11.—
Compte de chèques postaux IV b 426

Régie des annonces :
PUBLICITAS S. A., NEUCHÂTEL
Téléphone 5.42.25

RÉDACTION ET ADMINISTRATION: LA CHAUX-DE-FONDS, RUE LÉOPOLD-ROBERT 46, TÉLÉPHONE 2.24.49

Au départ de relations économiques nouvelles

PRÉCISIONS SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Nous sommes mal renseignés sur le mouvement des échanges entre nations. Mais, voici que le Service économique et financier de la S. d. N. — qui, entre parenthèses, poursuivra son activité — en projetant un faisceau de lumière sur la statistique commerciale, nous renseigne fort à propos.

En effet, le numéro de mars du Bulletin mensuel bien connu contient un tableau spécial des Importations et Exportations, au cours de la période 1938/1945. Sur la base de ces renseignements, qui le voudra pourra faire une utile extrapolation. Les données se rapportent à plus de 80 pays. Il ne sera question, ici, que d'examiner la situation des principaux.

Disons d'emblée que les données relatives à l'Europe continentale ou sont incomplètes ou manquent de précision. Les chiffres afférents à l'Allemagne ne révèlent pas les quantités prélevées sur les pays occupés durant la période sous enquête. En France, à l'excédent considérable d'exportation enregistré jusqu'en 1944, et qui indiquait sans doute aucun le drainage des ressources nationales, a succédé une inversion, en 1945.

Les échanges commerciaux des Pays-Bas avec l'Allemagne ont représenté, de 1941 à 1944, près de 70 % des importations de l'Etat et plus de 80 % de ces exportations, ceci sans compter les colis expédiés par les soldats allemands. C'était la liquidation totale manifeste ! En 1944, les importations de la Belgique étaient tombées au 1/6 de ce qu'elles étaient en 1938, les exportations au 1/4. En 1945, celles-ci fléchirent encore

de 27 %, tandis que la valeur des entrées quadrupla.

Les exportations de la Norvège n'atteignirent, l'an dernier, que le quart de ses importations. A la même époque, le Danemark enregistrait un commerce extérieur bien inférieur à celui de 1944. Toutefois, depuis mai, le mouvement de redressement est notable, dans les deux sens. Durant la guerre, la réduction des échanges commerciaux de la Suède fut surtout sensible pour les ventes à l'étranger, qui diminuèrent de près de moitié. La réduction des importations n'empêcha pas le déficit de la balance commerciale de 1938 à 1944. En 1945, cette position se modifia du tout au tout, les entrées ayant fléchi d'un tiers et les exportations doublé, faisant apparaître ainsi un actif de 670 millions de couronnes. Les rapports commerciaux de la Finlande se sont encore ralentis, l'an dernier.

Signalons pour mémoire, et dans le but d'établir un parallèle, que les exportations de la Suisse, en 1945, accusent une forte augmentation et que la balance favorable se montait à quelque 250 millions de francs.

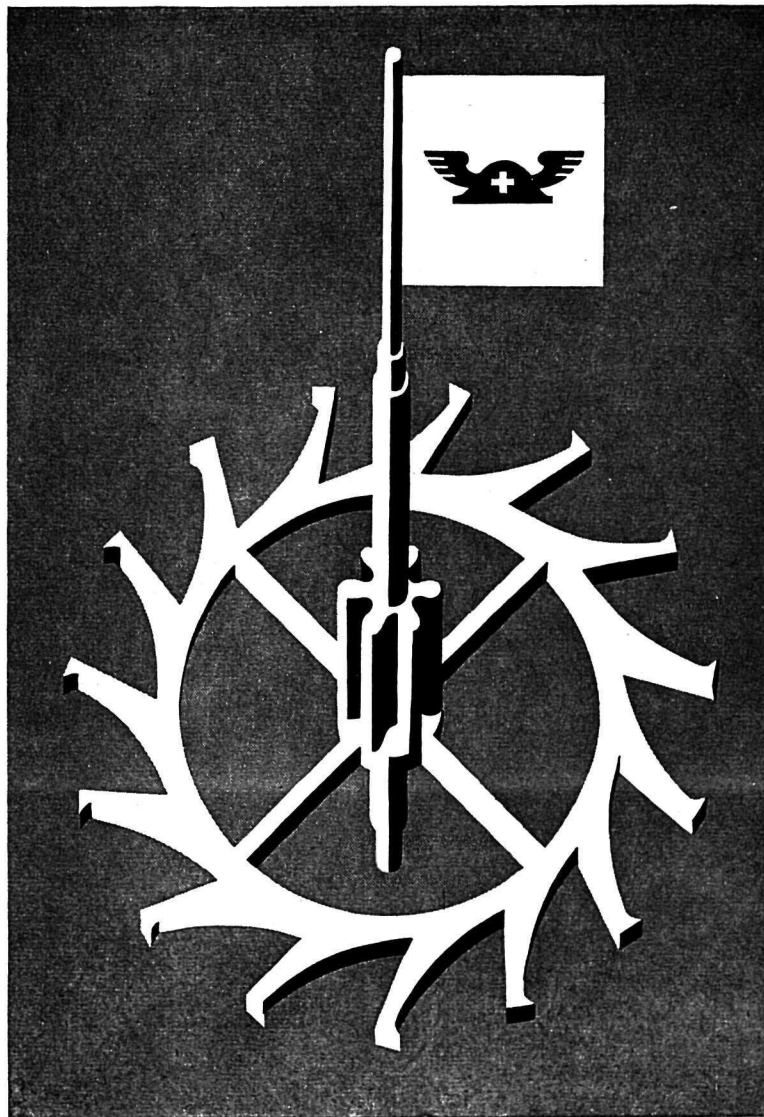
Dans le Royaume-Uni, les exportations de 1944 ne s'établissaient qu'à la moitié de celles de 1938. La reprise de 1945 représente, pour une très large part, une action de « Secours ». Le surplus des importations, de 390 millions £ en 1938, s'élevait à plus d'un milliard en 1944. Les entrées ayant cédé et les sorties s'étant accrues, le passif a été ramené à 660 millions en 1945.

Et voici l'Empire ! Au Canada, il y a surplus d'exportation. Celui-ci s'est chiffré, en 1945, comme en 1944, par 1,7 milliard \$, soit 50 % du total des sorties, ces dernières comprenant du matériel de guerre pour 2/5. Dans l'Union sud-africaine, les exportations augmentèrent, entre 1938 et 1944, de près de 90 %, sans compter la laine. Or, celle-ci signale un accroissement de vente de près de 80 % ! En Australie, les échanges sont fortement influencés par les opérations commerciales de l'Etat. En 1944/45, les importations « civiles » se sont élevées à 44 % et les exportations du même ordre à 74. Tandis que le commerce privé s'équilibre, celui de l'Etat fait apparaître un fort excédent d'importation. En Nouvelle-Zélande, 1945 a été marqué par une grosse diminution des entrées, ce qui s'est traduit par une balance commerciale nettement favorable.

N'oublions pas les Etats-Unis ! On souligne les caractéristiques

Sommaire

	Pages
AU DÉPART DE RELATIONS ÉCONOMIQUES NOUVELLES, Précisions sur le commerce international	257
AVANT L'EXPOSITION DE RIO, L'Uruguay	261
TRANSPORTS DE DEMAIN	263
TABLEAU DES IMPORTATIONS-EXPORTATIONS pendant les trois premiers mois 1946 et 1945	267
DE L'AVANT-PROJET D'UNE LOI FÉDÉRALE SUR LE TRAVAIL DANS LE COMMERCE ET LES ARTS ET MÉTIERS	269
DIVERS	259 - 265 - 271 - 273 - 275



La Foire Suisse de l'Horlogerie

manifestation de classe internationale, se présente plus grande que jamais
dans un nouveau pavillon plus beau que le précédent à la

*Foire Suisse d'Échantillons
de Bâle du 4 au 14 mai 1946*

téristiques suivantes de leur commerce extérieur : la diminution de moitié, en 1945, de l'aide « Prêt-et-Bail », ceci en corrélation avec la fin de la guerre ; le fait que, dès 1943, les U. S. A., de pays exportateur, sont devenus importateur ; l'accroissement des envois de l'U. N. R. A. durant la dernière partie de 1945 ; la diminution « récente » de l'afflux d'or et même un changement d'orientation, étant donné d'abondantes sorties, près d'un milliard \$ en 1944 ; le ralentissement des ventes d'or « sous dossier », suivi d'une réduction des stocks de 1,3 milliard en 1944 et de 554 millions en 1945.

Dans la plupart des Etats de l'Amérique latine, l'accroissement des exportations du temps de guerre fut considérable. Dans de nombreux cas, il persista en 1945. Au Mexique, les exportations d'or et d'argent diminuèrent rapidement après 1942. En Argentine, les exportations de 1944 firent 2,5 fois le chiffre des importations et la tendance a persisté en 1945. Tant l'Argentine que le Brésil ont, depuis 1939, bénéficié de balances commerciales largement actives. Au Chili, les exportations de nitrate ont accusé, l'an dernier, un redressement

notable. Depuis 1938, entrées et sorties du Paraguay s'équilibrent à peu près. Pour la première fois depuis 1936, la Colombie mentionne, dès 1942, un fort excédent d'exportation, sans l'appoint de sa production d'or. Enfin, les exportations du Venezuela, dont 9/10 consistent en pétrole, ont formé, de 1941 à 44, des excédents de près de 60 % des sorties totales.

Dans le monde entier, l'accroissement des réexportations, en 1944 ou 45, est un trait marquant, les chiffres étant particulièrement éloquents, si on les compare à ceux de l'an précédent ou de 1938, dans des pays tels que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou l'Inde, tous Etats où cette forme de commerce présente quelque importance.

Comme aux Etats-Unis, les mouvements d'or ont été considérables dans le monde, durant la guerre. Les données précises font défaut, mais on sait que tel fut le cas au Canada, au Mexique, en Argentine, au Venezuela, en Suède, au Portugal, en Bulgarie et dans l'Iran.

Pour en revenir au commerce proprement dit, retenons le retour progressif à une situation normale. Y.

Le nouveau ministre de Suisse à Ankara

Comme on s'en souvient, notre Ministre en Turquie, M. Etienne Lardy a été désigné pour remplacer à la tête de notre représentation diplomatique en Belgique M. le Ministre Maxime de Stoutz, atteint par la limite d'âge.

Le Conseil fédéral vient de désigner le successeur de M. Lardy à Ankara en la personne de M. Camille Gorgé, qui assumait depuis 1939 et pendant toute la durée de la guerre la direction de notre Légation à Tokio.

*
**

Né en 1893, bourgeois de Moutier (Berne), M. Camille Gorgé entra en août 1918 au Département politique, où il fut attaché tout d'abord à la division pour la représentation des intérêts étrangers et pour l'internement, ensuite au Bureau du contentieux de la division des affaires étrangères. En même temps, il eut à s'occuper des questions de traités d'arbitrage et de conciliation.

Après avoir passé deux ans et demi au Japon (1924-27), où il avait été appelé en qualité de conseiller juridique au Ministère japonais des affaires étrangères, il revint au Département politique et se vit confier en 1928 la direction de la section de la Société des Nations qu'il a dirigée depuis lors. Pendant ces douze dernières années, il a appartenu à toutes les délégations suisses à l'Assemblée de la S. d. N. en qualité d'expert, puis de délégué suppléant. Il a représenté la Suisse dans de nombreuses conférences spéciales, commissions et sous-comités de la S. d. N. et s'est en outre occupé de la Croix-Rouge, ainsi que de la revision de la Convention de Genève.

En août 1939, le Conseil fédéral l'a nommé Ministre de Suisse au Japon, où il est demeuré jusqu'à fin 1945.

Ordonnances fédérales

Ordonnance du Département fédéral de l'économie publique modifiant les prix de barrage dans le terminage des mouvements ancre et cylindre

(Du 30 mars 1946)

Le Département fédéral de l'économie publique, vu l'arrêté du Conseil fédéral du 21 décembre 1945 protégeant l'industrie horlogère suisse,

a r r ê t e :

Article premier. — Sont approuvées les modifications des prix de barrage dans le terminage de la montre, adoptées par la « Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie (F. H.) » et la « Fédération suisse des associations de termineurs de mouvements d'horlogerie » et soumises au Département de l'économie publique le 14 mars 1946.

Ces modifications sont déclarées obligatoires pour les membres des organisations contractantes, de même que pour les maisons qui ne sont pas affiliées à ces groupements.

Art. 2. — Le tableau des modifications indiquées à l'article premier est déposé à la Chambre suisse de l'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds, où tout intéressé peut se le procurer.

Art. 3. — Les commandes prises ou données avant l'entrée en vigueur de la présente ordonnance à des prix qui ne répondent pas aux nouvelles normes approuvées par le Département de l'économie publique peuvent être exécutées aux anciennes conditions jusqu'au 31 mars 1946.

Art. 4. — La présente ordonnance entre en vigueur immédiatement avec effet rétroactif au 1^{er} mars 1946.

René Thévenaz

HORLOGERIE SOIGNÉE

GENÈVE

20, rue Sturm (boulevard des Tranchées 29)
Téléphone 5.46.13

Chronographes „Soldor“ et montres
de tous genres or et métal. Exportation.

BOITES A FOURNITURES
DESSUS VERRE

*Calottes
aluminium*

TOUTES FORMES



U^{ve} GÉDÉON ROSSEL

TRAMELAN Suisse Tél. 9.32.05

publicolor ©

GUILLOD & C^{IE}
Habillent le mouvement avec élégance
GUILLOD & C^{IE} • BOITES DE MONTRES OR • LA CHAUX-DE-FONDS

2 parmi les
30 modèles
de tiroirs
BERGEON

Entièrement
en bois croisé

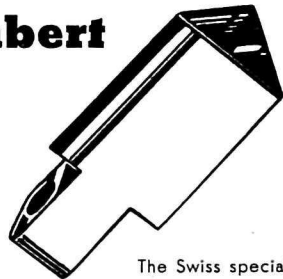
Dimensions:
50 × 33 cm.

BERGEON & C^{IE}
LE LOCLE (Suisse)

P.-H. Lambert

Gorgier

(Suisse)



*Le spécialiste suisse
des pitons acier tous genres*

The Swiss specialist
for steel studs of all
kinds

Confiez vos inerties de balanciers à vis
à l'atelier spécialisé

ED. FAVRE
GIUBIASCO

Travail consciencieux
Forte production sur demande
Livraisons par retour du courrier

Avant l'exposition de Rio

L'URUGUAY

Ce pays, qui a passé par des hauts et des bas, se prépare très sérieusement à repartir à fond dans l'économie internationale.

Déjà en juillet 1943, le ministre des Affaires étrangères de la République crée une commission départementale chargée d'étudier les problèmes d'après guerre et de recueillir des informations sur les plans préparés par d'autres pays. Six mois plus tard, un décret institue une commission de quinze membres qui devait examiner les problèmes juridiques et internationaux suscités par l'œuvre de reconstruction. En 1944, on décidait de former une commission d'environ quarante membres pour préparer des propositions précises concernant le rétablissement financier et social du pays.

Pour savoir quelles pourraient bien être celles-ci, il convient d'être renseigné sur l'économie uruguayenne. La viande et la laine y constituent les deux tiers des exportations. On peut imaginer que ces produits, dirigés pendant la guerre presque essentiellement sur les Etats-Unis et destinés aux Alliés, de façon générale, ont rapporté nombre de billets aux exportateurs des ports de La Plata. Il s'en est suivi une consolidation certaine du peso uruguayen, ce dernier étayé encore par la consolidation parallèle du peso argentin. En effet, en temps normal, la première monnaie a sa valeur fixée par la loi de l'offre et de la demande à l'égard de la seconde, avec laquelle les opérations de change sont nombreuses.

De toutes manières, étant donné l'activité dans le pays, les entreprises américaines Swift, Armour, All American Cables, affiliés à l'International Telephone, Western Union, Ulen, de même que les entreprises britanniques Vickers, Anglo-Scottish (sans parler des participations dans les chemins de fer) ne doivent pas regretter leurs investissements.

Sans doute, faut-il distinguer l'économie privée et les finances publiques. Ces dernières se sont alourdies en raison des charges nouvelles qu'elles ont dû supporter. Précisément à cause de la guerre, il a fallu multiplier les œuvres sociales, parer aux défaillances législatives ou aux insuffisances des prestations, voire à transformer en particulier des institutions telles que les caisses de pension ouvrières, pour les orienter vers les conceptions de sécurité sociale qui prévalent aujourd'hui dans le monde. Le gouvernement a réglementé la durée du travail et les salaires dans les établissements commerciaux, de même qu'il est intervenu dans les allocations familiales. Il a créé une loi sur les salaires minima. Mais, en cela, il doit faire sa part. On a prévu tout un programme concernant l'immigration et les travaux publics, ceux-ci en prévision d'une rupture de cadence consécutive à la période d'euphorie actuelle.

La nouvelle Banque agraire doit avoir des moyens. Le manque de transport a longtemps retardé le développement économique et, de fil en aiguille, accumulé des difficultés financières, ces dernières augmentées encore par la suppression des bénéfices sur la marge des devises, c'est-à-dire entre prix d'achat et de vente.

C'est pour équilibrer le budget que le gouvernement de Montevideo a décidé, dès 1944, d'introduire l'impôt sur le revenu, en exemptant cependant les recettes d'un niveau inférieur. C'est également vers la fin de la guerre que l'Exécutif proposa au Congrès d'émettre un emprunt intérieur de 28,5 millions de pesos pour couvrir le déficit budgétaire de 1939 à 1942.

Cependant, une fois encore, la production nationale se vend bien, qu'il s'agisse de produits frigorifiés, laitiers notamment, de laine, de peaux et de soie de porc, de produits agricoles ou miniers, même d'animaux vivants. En comparaison avec ces exportations, l'importation paraît limitée, l'opération en général laissant un actif considérable. Les achats à l'étranger se composent surtout de matières premières, d'huiles et de lubrifiants, de draperie et de bonneterie et, toujours dans l'ordre d'importance, de produits alimentaires, de matériaux de construction, de machines et accessoires, d'horlogerie, de véhicules à moteur, de quincaillerie, puis de fourrages, graines et plantes.

Pour l'heure, ce sont toujours les Etats-Unis qui sont en tête, suivis des deux grands voisins sud-américains, le Brésil et l'Argentine, mais la Grande-Bretagne, accompagnée de loin de quelques Etats européens, reprend peu à peu sa place. Elle doit déjà avoir dépassé le Pérou, le Venezuela, l'Equateur, les Indes britanniques et même le Canada.

Si l'Uruguay n'avait pas traversé une période de sécheresse qui l'a bien diminué, en lui imposant encore, ces jours-ci, un rationnement du pain, il serait capable de venir au secours de l'économie internationale.

Actuellement, grâce au solde fortement positif de sa balance commerciale, l'Etat de La Plata a pu constituer des réserves de devises qui sont portées au bilan du Banco de la Republica. La possession d'une forte réserve n'est pas chose à dédaigner, particulièrement dans le cas d'un pays comme l'Uruguay exposé à de larges fluctuations de sa balance des paiements.

Si l'on établit le bilan de l'Uruguay, on arrive à des conclusions très favorables. Malgré l'émission de bons-or représentant 20 % des avoirs possédés par les exportateurs — ceci afin de combattre l'inflation — la capacité d'achat des Sud-Américains sous enquête reste considérable.

Y.

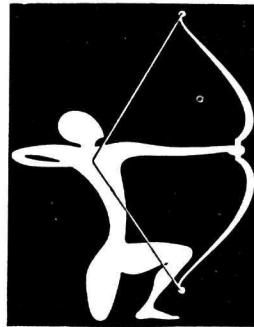
Rédacteur responsable de la partie publicitaire : Publicitas S. A., Neuchâtel.

PIERRES D'HORLOGERIE

Spécialisé dans la pierre à chasser dès ses débuts, je livre toutes mes pierres avec un diamètre impeccable. Pierres de balancier bombé avec olivage très soigné. Je livre par retour tous les calibres de Fontainemelon en qualité A. B. C.

JULES ROBELLAZ

LAUSANNE Rue Charles-Monnard 6 Téléphone 2.76.97



FAGERSTA

Acier suédois

COURVOISIER & Co
BIENNE

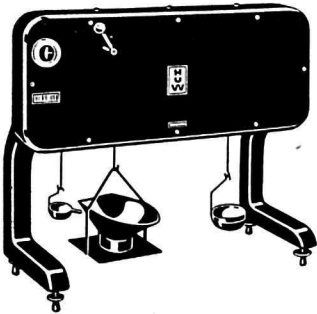


HUMMEL FILS & C^{IE}
LA CHAUX-DE-FONDS

H. U. WOLF, Zurich 16

Machines-Outils

Centralstrasse 10
Téléphone (051) 27.37.49



**BALANCES
A COMPTER**
de haute précision

JACQ. THOMA

WINTERTHOUR

(Suisse) Téléphone (052) 2.67.73

*Fabrique spéciale
de brosses métalliques*

Maison suisse fondée en 1877



Transports de demain

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES CHEMINS DE FER

(by) A Bâle, s'est ouverte, la semaine dernière, une conférence internationale, en fait européenne, des chemins de fer.

Le directeur général Kradolfer des Chemins de fer fédéraux prononça le discours de bienvenue. Une soixantaine de délégués appartenant à toutes les administrations ferroviaires des pays limitrophes de l'Allemagne y prirent part, de même un représentant du Conseil de contrôle interallié, de Berlin, enfin les chefs des organisations de transport des différentes zones alliées occidentales de l'Allemagne. La conférence fut présidée par le directeur du service commercial pour le trafic-marchandises de la S.N.C.F., la Société nationale des Chemins de fer français, M. Mermet.

Cette assemblée avait pour objet la réintroduction du trafic ferroviaire continu avec les zones d'occupation de l'ex-Reich, ainsi que la remise en vigueur de l'organisation juridique d'avant guerre entre les Etats intéressés. Du côté suisse, on a noté la participation du chef du service des transports de guerre, M. Ballinari, ainsi que le directeur du service commercial pour le trafic-marchandises des C.F.F., M. Dirlewanger.

Après avoir siégé trois jours dans la cité du Rhin, comme il avait été prévu, la Conférence internationale des chemins de fer s'est terminée par la lecture du protocole final. Celui-ci signale, comme résultat important, que le trafic ferroviaire avec les territoires d'Allemagne occupés par l'Angleterre, l'Amérique et la France sera incessamment repris et que le trafic de transit a pu être réglé conformément au droit international des transports.

Seule dissonance : l'absence d'une délégation russe ! Le résultat est qu'il est impossible pour le moment d'assurer une réglementation normale du trafic avec la zone d'occupation soviétique.

Quelques difficultés existent aussi à propos du taux de change du mark allemand, ainsi d'ailleurs que des autres devises entrant en considération pour le trafic de transit. Mais, ces obstacles seront aplanis grâce à des négociations directes entre gouvernements, négociations qui vont être engagées le plus vite possible. On espère également pouvoir soumettre aux Soviets les résultats obtenus et, sur le vu de ceux-ci, les engager à adhérer à l'entente ainsi réalisée.

La reprise du transit par l'Allemagne intéresse, en particulier, les relations entre la Suède et la Suisse. On sait les efforts accomplis par les Scandinaves en matière d'aéronautique, notamment les services Stock-

holm-Cointrin (Genève) ou le Sternenfeld (Bâle) ou encore Dübendorf (Zurich). Non contents de cette situation, les Suédois viennent d'établir une ligne directe d'auto-bus d'Hälsingborg à Bâle, qui a été inaugurée au début de ce mois. Mais, voici qu'en même temps, et toujours au départ du port suédois sur le Sund, est parti le premier des nouveaux trains directs de marchandises dont la destination est également la ville de Bâle. Ces trains-blocs doivent se composer normalement d'une quarantaine de wagons suédois plombés. Les uns empruntent le ferry-boat d'Hälsingborg à Elseneur, les autres celui de Malmö à Copenhague et s'accouplent, à la frontière septentrionale de l'Allemagne, à des wagons danois, norvégiens et allemands. Les premières marchandises que nous allons recevoir par cette voie nouvelle comprennent principalement du houblon, des semences de luzerne, du lait en poudre, de la pâte de bois et de l'acier.

D'autre part, ce mois aussi, l'Orient-Express, dont le service avait été supprimé depuis 1939, a quitté Paris par la gare de l'Est, à destination de Prague. Ainsi, les communications ferroviaires entre la France et l'Europe centrale se trouvent rétablies.

C'est dans la même semaine qu'on a remis en vigueur le tarif ferroviaire international provisoire, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, entre la Tchécoslovaquie, la Suisse, la France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Puisque nous parlons de la Belgique, il est tout indiqué de noter l'effort considérable que la Société nationale des chemins de fer belges a entrepris pour participer au bénéfice de la nouvelle réglementation internationale. Il ne faut pas cacher que si elle a déjà obtenu des résultats remarquables, il lui reste encore beaucoup à faire. La durée du voyage sur le parcours Bruxelles-Luxembourg-Bâle reste, en moyenne, d'un tiers plus élevée qu'en 1939. Il est des sections où la vitesse est abaissée à moins de 50 kilomètres et l'on signale même tel pont, sur la ligne Namur-Luxembourg, où le train ne marche plus qu'à 10 km. à l'heure. A d'autres endroits, la signalisation doit être effectuée à la main. Enfin, le parc ferroviaire a été réduit des 9/10 ensuite du pillage effectué pendant la guerre par les Allemands.

Mais, comme on l'a vu, les administrations intéressées remettent peu à peu de l'ordre dans les affaires et, insensiblement, la trame des relations ferroviaires et économiques se reconstruit dans toute l'Europe centrale.

CONFÉRENCE AÉRONAUTIQUE DE PARIS

(by) Quinze Etats-membres de l'International Air Transport Association viennent de siéger à Paris.

Parmi les sociétés représentées se trouvent les trois plus grandes compagnies américaines. Les deux ques-

tions principales à l'ordre du jour étaient celles des tarifs et de l'organisation du trafic.

Les résultats, que la presse technique annonça d'abord comme étant décevants, s'avèrent, en réalité, des plus

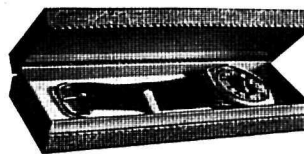
FABRIQUE DE RESSORTS „LE ROSEAU“

PERRIN & CO

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Commerce 17a
Téléphone 2.26.28

RESSORTS DE QUALITÉ



*Étuis soignés pour
montres soignées*

Demandez notre riche
collection d'étuis
classiques et fantaisie

J. Langenbach s. a.

Spécialistes du cartonnage chic

Lenzbourg
(Argovie)

MEULES DIAMANTÉES
AGLOMÉRÉES
BAKÉLITE
ET
MÉTALLIQUES

VOMEDI
LES FILS D'ANTOINE VOGEL, PIETERLEN p. BIENNE (SUISSE)

OUTILS EN MÉTAL DUR



LA

**BANQUE CANTONALE
NEUCHATELOISE**

Siège central : NEUCHATEL

Succursales :

LA CHAUX-DE-FONDS, LE LOCLE

Traite toutes les opérations de banque
aux meilleures conditions
et discrètement

Zumsteg & Conzelmann

LA CHAUX-DE-FONDS

Doubs 154 - Téléphone 2.20.08

Fabrication d'étampes de boîtes de montres fantaisies
Estampages - Découpages de pièces détachées



positifs. L'unanimité se fit premièrement sur le principe d'une politique intensive en matière de circulation aérienne. Puis, la conférence se prononça pour une démobilitation radicale des différentes formalités et restrictions qui pèsent encore sur l'aviation. Mais, les progrès les plus marqués se rapportent à l'unité, dont on doutait, étant donné les expériences précédentes, en matière de positions tarifaires et de conditions de transport dans l'aéronautique civile internationale. On se souviendra, en effet, que nombre de réunions précédentes s'étaient achoppées à une opposition acharnée, à cet égard. Les nations européennes intéressées à l'aviation firent triompher leur point de vue : la nécessité d'éliminer la concurrence entre Etats et de supprimer la politique de subvention, dont n'ont évidemment pas besoin, dans la même mesure du moins, les Américains.

On s'est donc entendu maintenant, et définitivement, on l'espère, sur les prix qui seront demandés à la clientèle, dans le trafic transocéanique en particulier. L'accord de base à ce propos, entre l'Amérique et l'Europe, s'établit sur un tarif de 375 dollars pour le parcours New-York-Paris. Pour le service New-York-Londres, on demandera 360 dollars, pour New-York-Bruxelles ou Amsterdam 394, pour New-York-Stockholm 455.

Un autre accord tarifaire entre compagnies aéronautiques européennes se rapporte aux différentes lignes exploitées sur le continent. Il consacre une certaine diminution de prix dans la plupart des directions, ceci notamment pour les lignes conduisant à Paris. Le vol Londres-Paris coûtera 3.360 francs français, au lieu de 3.600 francs comme actuellement. La communication Zurich-Londres est abaissée de 295 francs suisses à 255. En revanche, d'après une communication de Paris, du 23 mars, la course Paris-Genève serait relevée de 2.700 francs français à 2.900. Comme on ne peut guère établir la comparaison sur ces données, nous nous sommes reporté aux indications d'Exchange, d'où il s'ensuit que

la liaison Genève-Londres reste néanmoins meilleur marché que Zurich-Londres. En effet, au lieu de 255 francs suisses, on ne paie, en partant de Cointrin, que 240 francs. Ajoutons que Zurich-Paris exige un versement de 120 francs et Zurich-Prague de 175.

A partir du 1^{er} juillet prochain, des billets aller et retour seront mis en circulation sur toutes les lignes européennes. Un Comité permanent de la Conférence aéronautique est créé pour surveiller les prix sur tous les services, ainsi que les conditions de transport.

Avant de se séparer, les délégués de l'I. A. T. A. se sont entendus pour se réunir à nouveau, le 21 mai de cette année, à Zurich. La Suisse avait fait savoir depuis longtemps qu'elle désirait organiser le prochain congrès.

D'autre part, et puisque nous en sommes aux conférences internationales, signalons qu'on vient de demander aux 42 Etats-membres de l'Organisation provisoire internationale aéronautique civile (Provisional International Civil Aviation Organization) leur assentiment quant à la création d'un papier de route international qui remplacerait les passeports et les visas. Le secrétaire général de la P. I. C. A. O., le Dr Albert Draper, a prié chaque gouvernement de bien vouloir lui faire connaître la position qu'il adopte à ce sujet, dans un délai de deux mois.

C'est, en effet, le 21 mai, à Montréal, que se réunira la première assemblée de l'Organisation aéronautique civile précitée. On aura déjà appris que le Conseil fédéral entendait y déléguer Louis Clerc, chef de l'Office fédéral aérien, et, comme suppléant, l'ingénieur Peter Senn, chef du Service d'assurance aéronautique du même Office fédéral aérien.

On peut admettre qu'au moment où s'ouvrira la conférence de Montréal, nos services aériens auront réalisé l'unification. On en a discuté déjà le 8 mars dernier, en conférence spéciale à Berne, puis au Conseil des Etats, à la fin du mois dernier.

Notre aviation civile en 1945

Quoique ayant repris son activité régulière à fin juillet seulement par l'ouverture des lignes Genève-Paris et Zurich-Paris, notre aviation civile a enregistré l'année dernière des chiffres fort réjouissants. En septembre, ce fut la liaison Zurich-Londres et Zurich-Amsterdam et au début de novembre la nouvelle ligne Genève-Londres.

D'après une statistique dressée par l'Office aérien fédéral, les appareils suisses ont effectué, sur un réseau de 3195 km., 540 vols totalisant 1299 heures de vol et 321.265 km. parcourus. Ils ont transporté en tout 8190 passagers, 57.520 kg. de courrier postal, 60.040 kg. de fret et 33.422 kg. de bagages. Y compris la participation des compagnies étrangères, ces chiffres sont portés à 829 vols, 2062 heures de vol, 507.232 km., 12.157 passa-

gers, 85.195 kg. de courrier postal, 88.157 kg. de fret et 47.091 kg. de bagages. Ce sont là, comme on le voit, des chiffres respectables.

De plus, la Swissair a encore effectué 70 vols spéciaux à destination notamment d'Amsterdam, Barcelone, Lisbonne, Tunis et Londres. Des vols de tourisme et de propagande ont encore été effectués, totalisant 2110 départs, 506 heures de vol, 71.975 km. et 1504 passagers. Vers la fin de l'année, l'activité des écoles de pilotage a pu reprendre ; on a enregistré dans ce domaine 3779 vols avec 2325 passagers et 313 heures de vol. Le vol à voile a aussi bénéficié d'un heureux développement. Au total, 2024 élèves et 336 pilotes ont effectué 46.740 vols totalisant 5669 heures de vol.

Fabrication de raquettes coquerets
et plaques contrepivots
en tous genres, qualité soignée et ordinaire

Bernard Steffen

LE LANDERON (Canton de Neuchâtel)

Téléphone 7.93.41

Michel Tissot *Radium*

La Chaux-de-Fonds
Nord 187
Téléphone 2.24.78

vous offre:

un service rapide et dévoué
un posage soigné
la qualité qui vaut son prix



ACIER FIN EN BANDES
POUR HORLOGERIE

Hellefors

FR. FRAUCHIGER-NIGST S.A.
LYSS BERNE



GRAVURE
GUILLOCHAGE

fred stampfli
S'IMIER

DÉCORATION D'ARTICLES DE SÉRIE
PAR PROCÉDÉS MODERNES
BOÎTES, PORTE-MINES, BRIQUETS, ETC. GRANDE PRODUCTION
MARQUES AMÉRICAINES SUR
MOUVEMENTS D'HORLOGERIE
TOUTES GRANDEURS DE LETTRES DEPUIS 0.24 mm MARQUES SUR PIÈCES PLAQUÉS OR

POLISSAGE

Nettoyage-dégraissage (au trichloretilène)

CHROMAGE

pour tous articles de série

Livraisons rapides

M. BOLLI & GROSCLAUDE

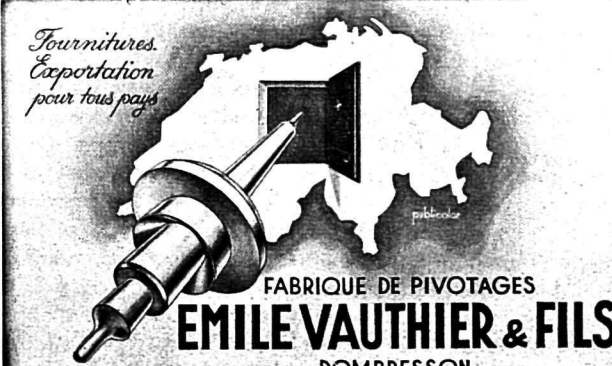
BUREAU: 13 bis, RUE LÉOPOLD-ROBERT, TÉLÉPHONE 2.38.47

LA CHAUX-DE-FONDS

*A*bonnez-vous à

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
SUISSE

La F. H. S. est lue dans tous les pays du monde



*Fournitures
Exportation
pour tous pays*

FABRIQUE DE PIVOTAGES
EMILE VAUTHIER & FILS
DOMBRESSON



HUILE SPÉCIALE
POUR LE CREUSAGE DE PIERRES FINES

HUILE DE PIEDS DE BŒUF
DE PREMIÈRE QUALITÉ
LIVRAISON RAPIDE A DES PRIX
AVANTAGEUX PAR LA MAISON

ERNEST GEIGER S.A., BIENNE
RUE NEUHAUS 29 TÉLÉPHONE 2.44.75

Registre du commerce

- 16/3/46. — Jura Watch Co., Delémont, à Delémont, société anonyme. Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale extraordinaire du 2 mars 1946, la société a révisé ses statuts. Les faits précédemment publiés sont modifiés sur les points suivants : Les actions, antérieurement au porteur, sont transformées en actions nominatives. Le capital social de 60.000 francs est entièrement libéré. Le conseil d'administration se compose d'au moins trois membres. Jean-Frédéric Gerber, directeur et président du conseil d'administration, est décédé ; Gustave Riat et Berthe Gerber-Petignat, membres de ce conseil, sont démissionnaires. Leurs signatures sont radiées. Sont nommés administrateurs : Pierre Billieux, de Alle, à Berne, président ; René Gerber, secrétaire, et Jean Gerber, ces deux derniers de Langnau (Berne), à Delémont. Sont nommés administrateurs-délégués : René Gerber et Jean Gerber, prénommés. Leur signature de fondés de pouvoir est radiée. La société est engagée par la signature collective de René Gerber et de Jean Gerber ou de l'un de ceux-ci avec le fondé de procuration Jean Wittwer.
- 18/3/46. — Métalem S. A., au Locle, fabrication du cadran métal, argent et émail en tous genres. Dans sa séance du 9 mars 1946, le conseil d'administration a conféré la procuration à Jean-Louis Moeri, de Colombier (Neuchâtel) et de Lyss (Berne), au Locle, qui engagera la société par sa signature collective à deux avec l'une des personnes déjà inscrites.
- 19/3/46. — Schwob Frères et Cie S. A., à La Chaux-de-Fonds, fabrication et commerce d'horlogerie, machines et outils, appareils et fournitures destinés à l'industrie, etc. Marcel-Gédéon Aellen, de Gessenay (Berne), et Walther-Frédéric Gilgen, de Wahlern (Berne), les deux à La Chaux-de-Fonds, ont été nommés fondés de procuration. Ils engageront la société par leur signature collective à deux.
- 20/3/46. — Les Fabriques d'assortiments réunies, au Locle, société anonyme. La procuration est conférée à Wilhelm-Auguste Zingg, de La Chaux-de-Fonds, au Locle, qui signe collectivement avec une des personnes déjà inscrites.
- 21/3/46. — Fabrique d'horlogerie Paul-Virgile Mathez S. A., à Tramelan-Dessus. Jeanne Mathez-Rossel, veuve de Paul-Virgile Mathez, a cessé d'être présidente du conseil d'administration, par suite de démission ; ses pouvoirs sont radiés. Le conseil d'administration est actuellement composé de Edgar Mathez, président (jusqu'ici inscrit comme secrétaire), et d'Hélène Vuilleumier, née Mathez, épouse de Roger, secrétaire (jusqu'ici inscrite comme fondée de procuration). Ils signent individuellement.
- 23/3/46. — Rehba S. A., à Saint-Imier. Suivant acte authentique et statuts du 23 février 1946, modifiés le 20 mars suivant, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but la fabrication et la vente de réveils, pendulettes et pendules, ainsi que tous appareils similaires et pièces détachées. Il s'agit

de fabrication et vente de grosse horlogerie. Le capital social est de 50.000 francs et divisé en 50 actions de 1000 francs chacune, nominatives. Le capital social est entièrement libéré par versement comptant. L'assemblée générale est convoquée par lettre personnelle recommandée. Les publications de la société ont lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de deux membres. Le conseil d'administration comprend actuellement Arthur Hofer, fils d'Arthur, de Biglen, et Charles Baertschi, fils de Charles, de Rüegsau, les deux à Saint-Imier, lesquels engageront la société par leur signature collective.

Bibliographie

LES CAHIERS DE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE¹ L'AMÉRIQUE

Miracle de puissance et d'efficacité,
par H. Lokay, docteur ès sciences économiques

Dans le sourd et inquiétant tumulte politique et social international jaillit la claire voix de l'Amérique, miracle de puissance et d'efficacité.

Le lecteur appréciera particulièrement la richesse de la documentation, les considérations originales et pertinentes de l'auteur, dont la compétence en la matière est bien établie, ainsi que son jugement sur l'évolution économique des Etats-Unis.

En des pages vivantes, M. Lokay analyse spécialement : le « Full-Employment », la modernisation des usines américaines, les tendances industrielles de l'après-guerre, le prodigieux développement de l'agriculture, l'évolution actuelle du commerce extérieur américain, l'œuvre du syndicalisme ouvrier et celui des patrons en U. S. A., son importance et son orientation, etc.

A une heure où la situation internationale n'est ni saine, ni réconfortante, le nouveau fascicule des « Cahiers » retiendra certainement l'attention des chefs d'entreprises et de tous ceux qui désirent améliorer leur formation et leurs connaissances ou simplement voir plus clair.

¹ Fasc. n° 4, 2^{me} année, 3 francs. Dans toutes les bonnes librairies et chez l'éditeur : Editions O. R. D., Genève, 5, avenue Th.-Flournoy.

Tableau des importations-exportations

En suite d'un accident de presse nous nous
trouvons dans l'obligation de renvoyer le
tableau des importations et exportations au
numéro du 25 avril.

FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES

de moyenne importance, d'ancienne renommée, en pleine activité, avec clientèle assurée, 40 à 60 ouvriers,

serait vendue

avec inventaire complet (outillages, machines, etc.), à personne sérieuse au courant de la branche, à même de diriger l'entreprise, et offrant garanties financières suffisantes. Adresser les offres, sous chiffre P 2012 H, à Publicitas Bienne.

Montres Roskopf

Fabrique d'horlogerie cherche quantités importantes de montres Roskopf, bonne qualité, cylindre 10¹/₂" , 8³/₄" et ancre 10¹/₂" 15 rubis, paiement comptant. Faire offres, avec échantillons ou illustrations, sous chiffre T 7224 X, à Publicitas Genève.

Fabricant de pierres fines

bien organisé, entreprendrait commandes importantes et régulières de pierres: balanciers, bombés, olivés, qualités B et C. Ecrire, sous chiffre P 1980 P, à Publicitas Porrentruy.

Régleur de précision

Nombreux prix de série, cherche changement de situation. Eventuellement entreprendrait travail à domicile. Ecrire sous chiffre P 10363 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Mouvements et montres

Quelques mouvements et montres à vendre, provenant de fabrication réputée. Adresser offres sous chiffre D 59217 X, à Publicitas Genève.

HENRI GIRARD S. A.

VERRES INCASSABLES
VERRES OPTIQUES
VERRES CONCAVES
DE TOUTES FORMES

Rue de la Paix 133
Téléphone 2.10.60

LA CHAUX-DE-FONDS

Posage de radium

cadrans et aiguilles, serait encore entrepris. Faire offres, sous chiffre P 25752 K, à Publicitas Neuchâtel.

Räder

für Stiftankergänge liefern präzise
und sofort

Gebr. Schneider

Kirchstrasse 101

Grenchen (Sol.)

De l'avant-projet d'une loi fédérale sur le travail dans le commerce et les arts et métiers

C'est en 1908 que le peuple suisse a donné à la Confédération la compétence de légiférer dans le domaine des arts et métiers en adoptant un nouvel article constitutionnel 34 ter. Jusqu'à ce jour, deux lois ont été promulguées sur la base de cet article, la loi fédérale sur la formation professionnelle du 26 juin 1930 et la récente loi fédérale sur la concurrence déloyale, du 30 septembre 1943.

Les conditions de travail dans le commerce et les arts et métiers sont restées régies par le titre 10^{me} du Code des obligations, relatif au contrat de travail. Dans de nombreuses professions, les dispositions légales ont été complétées par des contrats collectifs. Le travail, dans le commerce et les arts et métiers, ne fait donc pas l'objet d'une réglementation détaillée qui soit comparable à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques.

Cette lacune n'est pas restée inaperçue. Les travaux préparatoires d'une loi fédérale destinée à la combler, commencèrent en 1931 après que M. le conseiller fédéral Schulthess eut chargé M. Pfister, ancien directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, d'établir un premier projet de loi. En 1935, celui-ci fut soumis pour examen aux cantons et aux associations professionnelles. Pour différentes raisons, ce projet n'eut cependant pas de suite. Les travaux préparatoires furent repris dès l'automne 1943 où le Département fédéral de l'économie publique institua une commission spéciale qui mit sur pied le fameux « Avant-projet d'une loi fédérale sur le travail dans le commerce et les arts et métiers ».

L'accueil réservé à l'avant-projet fut des plus mélangés. Cela ne peut étonner personne, vu le fait que la nouvelle loi touche à deux sphères d'intérêts qui divergent sur certains points, celle des employeurs et celle des salariés. Cependant, le projet de loi a généralement été accepté comme base de discussion. Une future loi sur le travail dans le commerce et les arts et métiers aurait une portée considérable, elle régirait, en effet, 200.000 entreprises et 700.000 salariés environ.

*

**

Sans entrer dans les détails, nous constatons que certains chapitres de l'avant-projet ont, d'une façon générale, rencontré l'approbation des milieux intéressés, notamment ceux relatifs à l'Hygiène et la Prévention des accidents, la Protection des jeunes gens et des femmes et la Conciliation et l'Arbitrage des conflits collectifs. En ce qui concerne la réglementation de la durée du travail et du repos — qui avec ses 58 articles constitue le chapitre le plus important de l'avant-projet — elle pourra difficilement tenir compte de toutes les particularités et exigences des différentes branches du commerce et des arts et métiers. La question se posera de savoir si ce chapitre ne devra pas être remanié afin de réserver une plus grande place aux contrats

collectifs de travail. Déjà l'industrie hôtelière a réussi à se mettre au bénéfice d'une réglementation spéciale. Quant aux dispositions concernant le contrat de travail, elles ont rencontré une vive et unanime opposition dans les milieux patronaux. Ceux-ci estiment que l'avant-projet s'écarte trop des principes consacrés par le Code des obligations et que les intérêts de l'employeur doivent être mieux sauvegardés.

*

**

A part de nombreuses questions de détail, l'avant-projet soulève plusieurs questions de principe. La solution qui sera donnée à ces dernières exercera sans doute une grande influence sur l'évolution de notre législation du travail.

Etat — associations professionnelles — contrats collectifs de travail, quel rôle et quelle place leur seront réservés dans une future loi fédérale sur le travail dans le commerce et les arts et métiers? Etroitement liée à ce problème est la question de savoir si la préférence doit être donnée à une loi cadre ou à une loi détaillée. La commission d'experts a opté pour la dernière solution et la majorité des associations patronales consultées par le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie et l'Union centrale des associations patronales suisses, ont approuvé sa manière de voir. A l'heure actuelle, le contre-projet d'une loi cadre ne paraît pas avoir grande chance d'aboutir.

Une loi détaillée donnera-t-elle satisfaction? Elle aura l'avantage de régler d'une manière uniforme, les conditions de travail sur tout le territoire suisse et pour toutes les professions rentrant dans le commerce et les arts et métiers. Elle empêchera que de trop grosses différences entre métiers ou entre régions subsistent. Enfin, une réglementation détaillée permettra au législateur et au peuple de se rendre compte du droit futur, ce qui serait beaucoup moins le cas, si de nombreuses questions devaient être réglées postérieurement par le moyen d'ordonnances ou de contrats collectifs de travail.

Cette solution aura toutefois aussi des inconvénients. Une loi détaillée sera un compromis, au moins jusqu'à un certain point. Elle devra nécessairement tenter de concilier les intérêts divergents, par exemple en matière de durée du travail; elle risquera de ne donner satisfaction à personne. D'autre part, certains milieux estiment qu'une loi détaillée — de la forme de l'avant-projet — réserve une trop petite place aux contrats collectifs de travail et relègue à l'arrière-plan le rôle des associations professionnelles.

Sur un point, il paraît y avoir accord entre les intéressés: l'ingérence de l'Etat dans l'organisation du travail doit être écartée et les droits de contrôle qui lui sont réservés dans l'avant-projet, transférés aux associations professionnelles.

L'avant-projet subira sans doute de profondes modifications et cela à un double point de vue. D'une part, le rôle de l'Etat sera diminué et celui des associations

DORAGE

Articles spéciaux
Maroquinerie
Horlogerie
Mouvement
Bouchons
Roues

SPÉCIALITÉ: DORAGE ROSE

ESTOPPEY-ADDOR

BIENNE Tél. 2 40 92

la plus ancienne maison
de la région en Suisse

Pierres à chasser

On entreprendrait commandes de gls. à chasser en bonne qualité B et C. Ecrire sous chiffre P 2374 P, à Publicitas Neuchâtel.

Représentation

On cherche la représentation d'une bonne maison de montres suisse pour la Suisse, éventuellement pour l'étranger. Caution à disposition. Ecrire sous chiffre 1993, à Publicitas Locarno.

Montres

nous cherchons 3 à 4 grosses de montres 5 1/4", 15 rubis fond acier et plaqué fond acier, gros cordonnet ainsi que 10 1/2" plate, fond acier. Qualité courante. Faire offres, sous chiffre P 2722 N, à Publicitas Neuchâtel.

Fabrique de boîtes métal

20 ouvriers, située à La Chaux-de-Fonds, est
à vendre

Pour traiter, somme exigée: Fr. 100.000.
S'adresser: Bureau d'expertise, Roger Ferner,
82, rue Léopold-Robert, La Chaux-de-Fonds,
téléphone 2.23.67.

Brésil

Maison d'importation d'horlogerie et d'optique, disposant d'une organisation de vente complète, étendue sur tout le pays, cherche représentation de fabrique d'horlogerie, disposée à travailler à longue vue. Paiements par accreditifs. Offres sous chiffre O 22212 U, à Publicitas Bienne.

MISE EN GARDE

Par mandat de la maison **MONTILIER WATCH Co. S. A.**, Montilier (Fribourg), nous mettons en garde contre l'emploi abusif de la marque

COMMANDER

Cette marque est la propriété de la maison Montilier Watch Co S. A., elle a été régulièrement enregistrée le 20 avril 1929, sous n° 69.994, dans le registre suisse des marques de fabrique. Toute usurpation de la marque « Commander » sera poursuivie selon les dispositions de l'article 24 et suivants de la loi sur la protection des marques de fabrique.

La Chaux-de-Fonds, le 10 avril 1946.

« L'Information Horlogère Suisse. »

professionnelles augmenté ; d'autre part, la future loi, pour tenir compte des particularités des métiers et des régions, réservera une place plus importante aux contrats collectifs de travail.

*
**

Un autre important problème devra être examiné : le rapport de la future loi avec la législation existante. L'avant-projet contient un chapitre intitulé « Contrat de travail ». On y découvre des dispositions relatives au salaire, au congé et à l'indemnité de départ, qui pourraient aussi trouver leur place dans le Code des obligations. Si ce dernier était modifié et complété, tous les salariés profiteraient de la nouvelle réglementation et seraient soumis au même régime. Ceci ne serait pas le cas, si le chapitre précité était maintenu dans la future loi fédérale sur le travail dans le commerce et les arts et métiers.

Plus délicat à résoudre sera le rapport de la nouvelle loi avec la loi fédérale sur le travail dans les fabriques.

La première ira sans doute plus loin que celle-ci et il sera légitime de faire bénéficier les ouvriers en fabrique de conditions de travail analogues à celles qui seront garanties aux travailleurs dans le commerce et les arts et métiers. Se bornera-t-on à viser la loi fédérale sur le travail dans les fabriques ou, au contraire, décidera-t-on de l'incorporer dans la nouvelle loi sur le travail dans le commerce et les arts et métiers ? Quelle que soit la décision que prendra le législateur, il est désirable que la travail dans le commerce et les arts et métiers et celui dans les fabriques soient réglés d'une façon uniforme.

*
**

Nombreux et ardues seront les problèmes à résoudre et il ne faut pas s'attendre à ce que le projet définitif d'une loi fédérale sur le travail dans le commerce et les arts et métiers soit mis au point dans un avenir rapproché. Il n'est pas certain non plus que ce projet trouvera grâce devant le souverain. H.

Négociations économiques entre la Suisse et la Suède

Les négociations qui ont eu lieu à Stockholm, du 11 au 23 mars ont abouti à un arrangement qui règle les échanges commerciaux entre la Suède et la Suisse pour un an. Les possibilités d'exportation des produits agricoles ne pouvant être fixées longtemps d'avance, on a l'intention d'engager en automne prochain des pourparlers tendant à la conclusion d'un arrangement additionnel.

Les deux délégations ont, comme par le passé, la conviction que le meilleur moyen de développer les échanges de marchandises réside dans une politique commerciale souple. C'est pourquoi les mesures restrictives doivent être maniées avec compréhension. Là où il existe encore aujourd'hui, dans l'un ou l'autre des deux pays, des restrictions à l'importation et où de telles restrictions entrent dans le domaine des possibilités, on s'est mis d'accord sur des contingents dans le cadre desquels l'importation devra rester libre.

La situation des approvisionnements dans les deux pays ne permet pas d'accorder la liberté d'exportation pour toutes les marchandises. Les deux Etats contractants se sont mis d'accord pour fixer des contingents spéciaux concernant une certaine quantité de marchandises. Les contingents signifient que les offices compétents des deux pays ne feront pas de difficultés pour que des marchandises soient exportées jusqu'à concurrence des contingents prévus. Dans la mesure où, pour la fabrication de ces marchandises, des matières premières prove-

nant de pays tiers sont indispensables, on fera dépendre la libération des contingents d'un approvisionnement suffisant.

La structure des échanges de marchandises dans les deux sens ne subit aucune modification essentielle. La Suède peut livrer de nouveau en Suisse une quantité encore relativement modeste de souliers en caoutchouc et la Suisse peut de nouveau livrer à la Suède des fils de coton. On voit par là que les échanges vont pouvoir être développés au point de vue du nombre des marchandises. L'expérience montrera si l'on réussit à augmenter également la valeur de ces échanges. La Suède n'est pas en mesure de nous livrer les quantités de fer et d'acier qu'il nous faudrait. Par contre, les approvisionnements en cellulose peuvent être considérés comme assurés. Quant à la Suisse, elle livrera à la Suède les produits typiques de ses industries principales, textiles, machines, montres, produits chimiques et pharmaceutiques, etc.

La délégation suisse était présidée par M. le Dr Koch de la Division du commerce, la délégation suédoise par M. le Ministre Sohlman du Ministère des affaires étrangères.

IMPRIMEURS : HAEFELI & Co, LA CHAUX-DE-FONDS

EMPLOYÉ QUALIFIÉ DE FABRICATION

si possible au courant de la branche horlogère, serait engagé par importante entreprise horlogère du Jura bernois. Situation d'avenir pour personne qualifiée. Préférence serait donnée à personne mariée désirant se fixer définitivement. Maison indépendante à disposition. Entrée immédiate ou à convenir. Faire offres, avec copies de certificats et références, sous chiffre P 15646 D, à Publicitas Delémont.

Distributeur

Employé de toute confiance, sérieux, habitué à un travail indépendant, cherche place comme distributeur ou place similaire. Disponible dès 1^{er} mai. Offres, sous chiffre Rc 22223 U, à Publicitas Bienne.

Holmes Jewelry Corporation

de New-York placerait commande de mouvements de 5" à 10 1/2" pour premier semestre 1947. Offres sous chiffre AS 14174 J, aux Annonces-Suisses S. A., Bienne.

Représentation

Personne bien introduite dans les milieux horlogers, cherche représentation de maisons étrangères pour soigner les achats en Suisse. Faire offres, sous chiffre P 2767 N, à Publicitas Neuchâtel.

Représentants

Nous cherchons représentants pour tous pays pour notre nouveau bracelet extensible acier et plaqué, pour montres dames et messieurs. Offres à A. Gigon, case 86 Mont-Blanc, Genève.

Tchécoslovaquie

On cherche représentation de montres pour la Tchécoslovaquie. Caution. Ecrire, sous chiffre T 60224 X, à Publicitas Genève.

Cherché à acheter

10 1/2" ancre à vue, cadran radium, chromé fond acier. 5 1/4" ancre 15 rubis, verres optiques. Offres, avec délai de livraison rapide, sous chiffre 13446 O, à Publicitas Neuchâtel.



LA SANTÉ par
RAGAZ les Bains

Ouverture à Pâques

Rhumatisme
Sciatique
Circulation
Assimilation
Piscine thermale
Bains individuels

Bureau de renseignements, Ragaz les Bains
Téléphone (0.85) 8.12.04

Commerce extérieur

FRANCE

TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES - PRÉLÈVEMENTS D'UNE TAXE UNIQUE DE 16 % SUR CERTAINS PRODUITS

De divers textes législatifs, il appert que bon nombre de marchandises ou objets sont désormais grevés en France d'une taxe unique spéciale de 16 % à la production en tant cependant qu'ils ne sont pas rangés, en raison de leur caractère luxueux, dans les catégories passibles du taux majoré de la taxe sur les transactions (25 %). La taxe unique spéciale qui frappe également les produits importés, s'applique notamment aux marchandises suivantes : articles d'horlogerie (à l'exception des types spéciaux exclusivement réservés aux professionnels et des horloges placées sur les édifices publics ou sur les voies publiques).

AUGMENTATION DE NOS ÉCHANGES COMMERCIAUX

Le commerce extérieur suisse s'est développé comme prévu au mois de mars. Les importations ont augmenté de 7750 wagons par rapport au mois de février et ont été de 48.000 wagons de 10 tonnes dont la valeur atteint 313,3 millions de francs. A titre comparatif, mentionnons qu'en 1938, nos exportations étaient de 61,500 wagons en moyenne par mois, mais ne nous coûtaient que 134 millions de francs. Le chiffre de plus de 300 millions de francs pour les importations est le plus élevé enregistré depuis l'établissement de statistiques mensuelles du commerce extérieur, mais toute comparaison peut aboutir à des conclusions erronées, étant donné la hausse énorme des prix. L'indice des prix s'établit à 242,9 contre 100 en 1938 et est de nouveau de 4,2 % plus élevé qu'en février. Au point de vue quantitatif, les importations sont encore sensiblement inférieures à celles d'avant guerre, par suite notamment des faibles livraisons de charbon. Celles-ci n'ont été que de 13.412 wagons contre 28.000 wagons en moyenne avant la guerre.

Les exportations ont, pour la première fois aussi, dépassé les 200 millions de francs. Elles sont de 23 millions de francs plus élevées qu'en février dernier. L'indice des exportations s'établit à 99 et n'est donc plus guère éloigné de son niveau d'avant guerre. Les exportations de nos principales industries ont été les suivantes : l'industrie horlogère, avec 48,3 millions de francs (février 42,4 millions) a atteint le niveau de ses exportations d'avant guerre. Les machines, ainsi que les instruments et appareils, avec 27,2, respectivement 7,2 millions de francs, enregistrent un léger recul. L'industrie chimique, avec 30,5 millions (27 en février) a, en revanche, augmenté ses ventes à l'étranger. Dans l'industrie textile, il convient de noter l'avance enregistrée par les tissus de soie (20,7 millions de francs), alors que les exportations de broderies, de 6 millions de francs, sont de nouveau plus faibles. Les exportations de l'industrie des tresses de paille pour chapeaux ont été de 2,6 millions de francs, alors que l'industrie des chaussures avec 2 millions de francs, a atteint la moitié du volume de ses exportations d'avant-guerre. Parmi les autres produits exportés, il

convient de mentionner 1765 wagons de pommes de terre pour 5,9 millions de francs, 1204 pièces de bétail de rente et d'élevage destinées à l'Italie pour 2,3 millions de francs, 713 wagons de bois résineux et de planches pour 900.000 francs ainsi que des baraquements expédiés en France pour une valeur de 5,4 millions de francs.

Les membres du Conseil d'administration de la FABRIQUE ANGELUS, STOLZ FRÈRES, SOCIÉTÉ ANONYME, au Locle, ont la douleur de faire part du décès de

MONSIEUR

GUSTAVE STOLZ

un des fondateurs de la fabrique. Ils conserveront de ce chef aimé et respecté, qui a consacré cinquante-quatre ans de sa vie à la fabrique, un souvenir ému et reconnaissant. La cérémonie funèbre et l'incinération ont eus lieu samedi 13 avril 1946, au crématoire de La Chaux-de-Fonds.

Le Locle, le 11 avril 1946.

Importante manufacture d'horlogerie

désire entrer en relations en vue de l'achat

d'une

**fabrique d'aiguilles de montres,
fabrique de cadrans métalliques,
fabrique de ressorts de montres.**

CONDITIONS

Les intéressés doivent être conventionnels et remplir les conditions suivantes :

- a) Installation et outillage très moderne,
- b) Personnel de 22 à 25 ouvriers ou ayant droit à ce nombre d'ouvriers.

Faire offres à Société Fiduciaire et de Gérance s. a., 29, rue de Nidau, à Bienne.

Horloger - rhabilleur

serait engagé par manufacture, comme chef de département. Place stable et d'avenir. Faire offres, sous chiffre P 2985 N, à Publicitas Neuchâtel.

Anglage de raquettes

Spécialistes dans l'anglage de raquettes, ainsi que de toutes les autres pièces, se chargent de l'exécution d'un travail prompt et soigné. Faire offres, sous chiffre PL 29123 L, à Publicitas Lausanne.

Importante fabrique d'appareils électriques de la Suisse allemande cherche, pour sa fabrication de grosse horlogerie,

chef horloger

ayant diplôme d'une école d'horlogerie et possédant expériences pratiques. Offres avec indications sur instruction et places occupées, copies de certificats, prétentions de salaire et date d'entrée possible, sous chiffre W 4793 Q, à Publicitas Bâle.

Cherchons mouvements seuls livrables jusqu'à fin septembre 1946 :

5 1/4" 15 et 17 rubis, à sec.
10 1/2" 7, 15 et 17 rubis, à sec.
11 1/2" 7, 15 et 17 rubis, à sec.
8 1/2" 7, 15 et 17 rubis, à scc.
6 3/4-8" 7 et 17 rubis
5" 7 et 17 rubis

Paiement grand comptant. Ecrire sous chiffre N 58457 X, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

On offre perçages

Quel perceur entreprendrait de grandes séries de perçages de pierres d'horlogerie ? Travail assuré. Offres sous chiffre P 10332 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Suberbe maison de maîtres

moderne et rénovée, disponible immédiatement : 15 pièces, 4 bains, garage, tennis, piscine. Verger et parc : 8500 m². Situation tranquille, ensoleillée est ville. Vue assurée. Mise de fonds nécessaire 100.000 fr. Plans et photos à disposition. Renseignements : 10.30-12.00 heures ou sur rendez-vous : Service Immobilier Hoguer, 2 bis Lion d'Or, Lausanne.

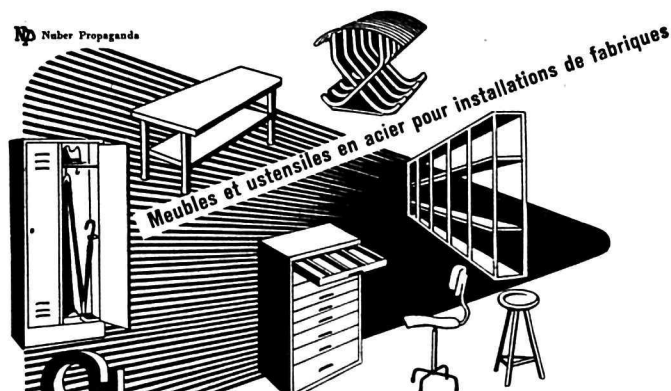
Pierres fines

Fabricant de pierres entreprendrait en genres courants, une bonne qualité B. et C. Ecrire sous chiffre P 2197 P, à Publicitas Neuchâtel.

Fournisseur de préparages

Cherchons fournisseur de préparages et rondelles grenat tous diamètres. Faire offres, sous chiffre P 2714 N, à Publicitas Neuchâtel.

Naber Propaganda



ES

ERNEST SCHEER S.A. HERISAU

Tél. (071) 51992

Constructions métalliques, fondée en 1855

Armoires vestiaires en acier

Rayonnages en acier pour magasins et archives

Rayons pour barres de fer et tubes en acier

Meubles à tiroirs pour plans, outils et pièces détachées

Chariots de transport

Garages pour vélos

Tubes à dessin

FOIRE DE BALE :

Stand N° 3851

Halle XIII

Nécrologie

M. GUSTAVE STOLZ

La semaine dernière est décédé au Locle dans sa 75^{me} année, M. Gustave Stolz, fondateur de la fabrique Angelus.

Gustave Stolz a consacré toute son existence à l'entreprise qu'il avait fondée avec ses deux frères, sauf un stage de quelques années à la direction de la fabrique Le Phare S. A.

Aimable et courtois, il fut un chef aimé et respecté ainsi qu'une personnalité avantageusement connue dans le monde horloger.

Nous présentons à sa famille ainsi qu'à la maison Stolz Frères, Fabrique Angelus S. A., nos bien sincères condoléances.

Le plus petit moteur du monde

Les visiteurs de l'Exposition nationale de 1939 se souviennent peut-être du minuscule moteur électrique qui fit sensation au pavillon de l'électricité. Or, son constructeur, M. Huguenin, ancien élève de l'École d'horlogerie de Bienne, a réalisé le tour de force d'en fabriquer un plus petit encore.

Copie exacte d'un moteur ordinaire, sa grosseur est celle d'une tête d'allumette et son poids de 6 centigrammes. Les enroulements des pôles de la partie tournante (rotor), dont les paliers sont formés de deux rubis, comportent 150 mètres de fil isolé de 4 millièmes de millimètre de diamètre. La partie fixe (stator) comprend deux pôles recouverts de 250 spires de fil. Le moteur est alimenté par une pile de 2 volts et sa vitesse est de 6000 tours par minute.

Cette merveille quasi microscopique, exécutée par M. Huguenin durant ses heures de loisir, a été présentée à l'Exposition de New-York où elle a enthousiasmé les visiteurs. D'après notre compatriote, la fabrication des 44 pièces constitutives n'aurait pas présenté trop de difficultés. En revanche, le montage de l'ensemble et surtout la soudure des six connexions sur les lames du collecteur ont donné — c'est le cas de le dire — pas mal de fil à retordre !

Ouverture de la ligne Etats-Unis-Suisse

Se basant sur l'accord provisoire entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique du 3 août 1945 et sur la demande qui lui a été soumise récemment par la Transcontinental & Western Air (T. W. A.), l'Office aérien fédéral vient de délivrer à cette société américaine de lignes aériennes la concession pour des atterrissages intermédiaires à l'aéroport de Genève-Cointrin sur sa ligne régulière Washington-Le Caire. L'ouverture de cette ligne est prévue pour ces tout prochains jours.

Avis aux exportateurs

Les bureaux de la Chambre suisse de l'horlogerie et de la « Fédération horlogère suisse » seront fermés pendant les fêtes de Pâques du jeudi soir 18 avril au mardi matin 23 avril.

Postes, télégraphes et téléphones

LETTRES ET BOITES AVEC VALEUR DÉCLARÉE A DESTINATION DU LUXEMBOURG

Le service des lettres et des boîtes avec valeur déclarée a été repris avec le Luxembourg. A ce sujet, on fait remarquer que les lettres avec valeur déclarée pour le Luxembourg ne peuvent pas contenir de montants qui, aux termes de l'accord du 25 juillet 1945 pour le règlement des paiements entre la Suisse et le Luxembourg, doivent être versés à la Banque nationale suisse, ni des valeurs bloquées en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 6 juillet 1940. Les offices de poste sont donc invités à faire remplir la formule jaune n° 10007 pour toutes les lettres avec valeur déclarée à destination du Luxembourg.

Avis de L'Information Horlogère Suisse

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold-Robert 42

MARQUES DE FABRIQUE

Vos marques sont-elles déposées dans tous les pays où elles sont employées ?

Si ce n'est pas le cas, faites-les protéger, pour prévenir un emploi ou un dépôt abusif.

Nous nous chargeons de toutes les démarches nécessaires et nous tenons notre tarif à disposition.

APPEL AUX CREANCIERS

Les créanciers de :

Schönbächler-Thut, André, Rosengasse 10, Zurich

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple pour que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

PRECAUTION

Nos sociétaires sont priés de se renseigner avant de traiter avec :

IF UNTRGI FUEFJF VZJXXI.

MISE EN GARDE

Nous mettons en garde contre :

Boivin-Granger, Charles, 14, rue Vérésius, Bienne.

PROTEXO

LE BEAU ET BON BRACELET EN PROTEX
ÉTANCHE. LAVABLE, SOUPLE, SOLIDE

USINE A GENÈVE REYMOND TECHNIQUE HORLOGÈRE TÉLÉPHONE 4.41.54 CABLE : PROTEXO GENÈVE

PRODUCTION : 10.000 PIÈCES PAR JOUR

PROTEXO

ATTRACTIVE AND RELIABLE WATCHSTRAPS. MADE OF PROTEX-
MATERIAL. WATERPROOF, WASHABLE, FLEXIBLE, STRONG

WORKS AT GENEVA REYMOND TECHNIQUE HORLOGÈRE TÉLÉPHONE 4 41.44 CABLE : PROTEXO GENÈVE

DAILY PRODUCTION : 10.000 PIECES

PROTEXO

ELEGANTE PULSERA DE CALIDAD EN MATERIAL PROTEX
RESISTENTE AL AGUA, LAVABLE, FLEXIBLE, SOLIDA

FÁBRICA EN GINEBRA REYMOND TECHNIQUE HORLOGÈRE TÉLÉPHONE 4.41.44 CABLE : PROTEXO GENÈVE

PRODUCCIÓN . 10.000 PIEZAS POR DÍA

PROTEXO

DAS ELEGANTE UND HOCHWERTIGE UHRARMBAND AUS PROTEX-
MATERIAL, WASSERFEST, WASCHBAR, GESCHMEIDIG, WIDERSTANDSFÄHIG

WERK IN GENF REYMOND TECHNIQUE HORLOGÈRE TÉLÉPHONE 4 41.44 CABLE : PROTEXO GENÈVE

ERZEUGUNG : 10.000 STÜCK TÄGLICH

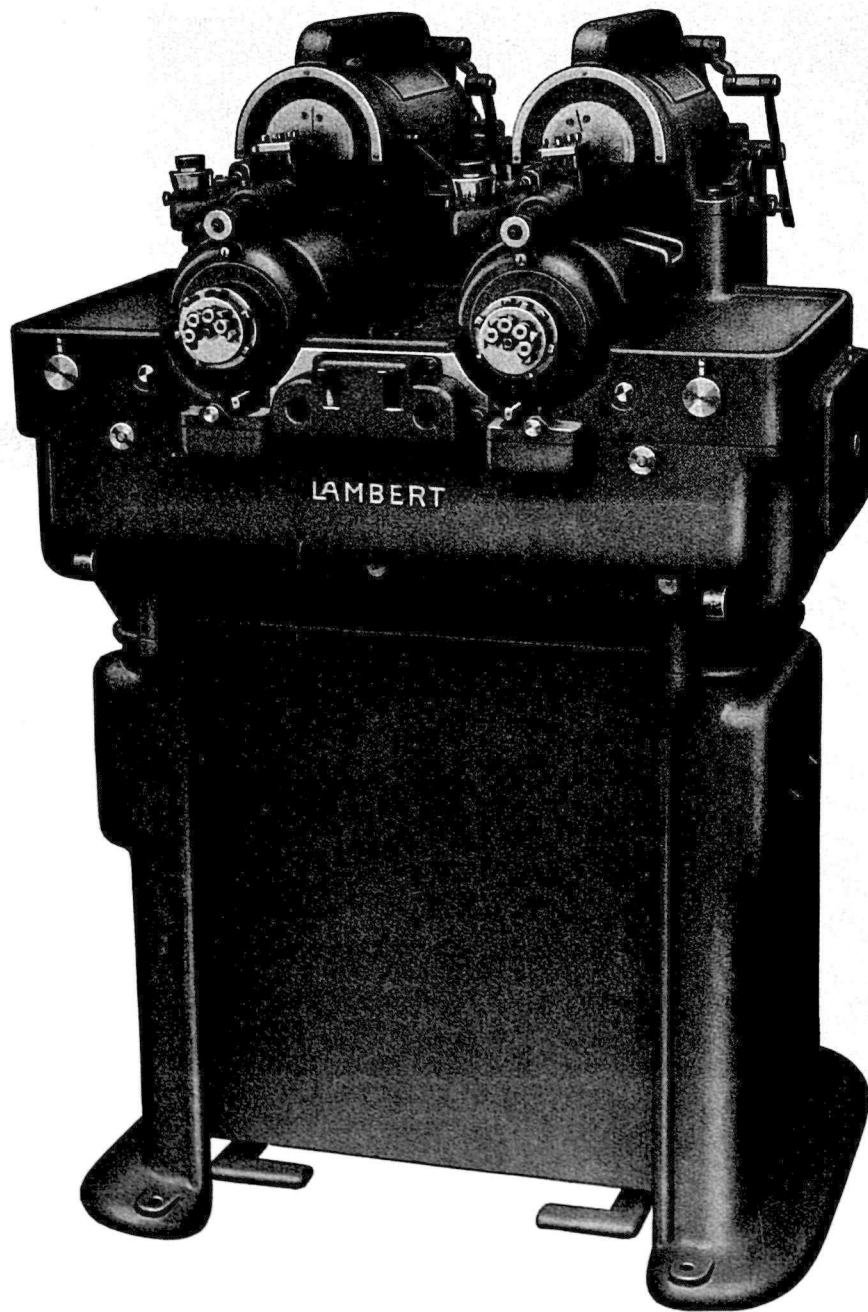
ASSUREZ-VOUS QUE VOS BRACELETS PORTENT LA MARQUE :
MAKE SURE THAT YOUR BRACELETS ARE MARKED WITH :
ASEGÚRESE VD. DE QUE SU PULSERA LLEVE LA MARCA :
ACHTEN SIE DARAUF, DASS IHRE ARMBÄNDER DIE MARKE...

PROTEXO

TRAGEN

FABRIQUE DE MACHINES
S. LAMBERT S. A.

GRENCHEN (Soleure)



**Machines de précision
pour l'horlogerie et
l'appareillage**

MACHINE DOUBLE
SEMI-AUTOMATIQUE
A BLANCHIR ET CREUSER

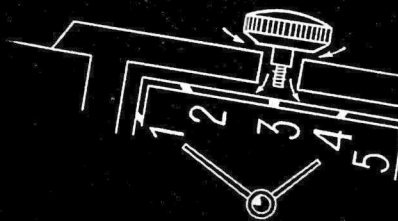
Nouveau modèle

AVEC 4 ARRÊTS POUR
LES PROFONDEURS ET
4 ARRÊTS POUR LES
D I A M È T R E S

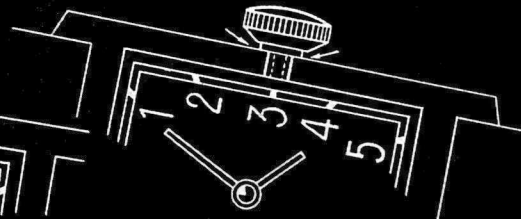
FABRIQUE DE MACHINES
S. LAMBERT S. A.

COURONNE ANTI-POUSSIÈRE

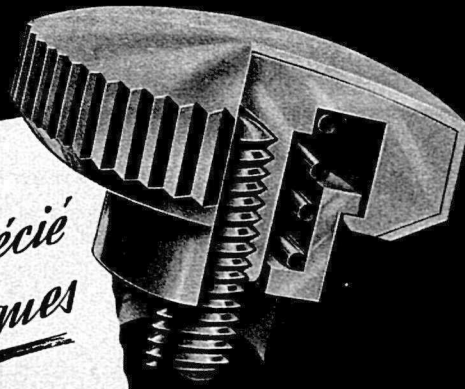
COURONNE SIMPLE



COURONNE ANTI-POUSSIÈRE



*Le système
éprouvé et apprécié
des bonnes marques*



J. BONINCHI et ses FILS
CHÂTELAINE - GENÈVE

Tél. 2.65.10